

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Motion : suppression d'emplois au Grand-Logis

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2015

Réuni le : 03/11/2015

Sous la présidence de : Francois Joussellin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

la motion présentées par les représentants des personnels enseignants du lycée Anita Conti de Bruz concernant la suppression d'emplois au Grand-Logis

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Motion présentées par les représentants des personnels enseignants
du Lycée Anita Conti de Bruz

Le Conseil d'Administration du lycée Anita Conti, dans sa réunion du 3 novembre 2015, s'est penché sur le programme des animations et sorties pédagogiques. À cette occasion, les représentants élus des personnels tiennent à faire part aux représentants des collectivités territoriales et notamment à celui de la commune de Bruz de leur vive inquiétude quant à la décision de supprimer au moins un emploi au Grand-Logis.

Pour un établissement comme le nôtre, l'ouverture des élèves à la culture sous toutes ses formes est un élément essentiel de leur éducation. Elle représente pour les personnels du lycée un engagement et un investissement de tous les instants, au travers de projets qui se concrétisent souvent grâce à la richesse de la programmation et des activités proposées par le Grand-Logis.

Pour cette année scolaire 2015-2016, pas moins de 5 projets seront menés conjointement avec le Grand-Logis :

- le parcours du spectateur, en novembre
- le festival du film d'animation, en décembre
- l'empereur, c'est moi, en janvier
- Retour à Reims, en avril
- Je n'ai pas peur, en avril

Ces projets concernent des disciplines aussi variées que les lettres, l'italien ou les sciences économiques et sociales.

Or l'emploi dont nous avons appris la suppression assurait précisément l'interface entre notre établissement et la première des institutions culturelles Bruzoises. Nous ne comprenons donc pas cette décision mais avons la certitude qu'elle aura de lourdes conséquences sur le rayonnement de la culture dans les établissements scolaires de Bruz et sa région à un moment où le besoin d'ouverture est particulièrement présent, notamment chez les jeunes, dans notre pays.

Nous demandons donc à Monsieur le Maire de Bruz de revenir sur cette décision.

Motion adoptée :
23 pour
1 abstention

Bruz, le 3 novembre 2015